



**SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES
VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**Marché public de diagnostic des établissements
industriels et assimilés implantés sur le territoire
du siah**

Règlement de la consultation

MARCHÉ N° 12-17-57

Date et heure limites de remise des offres :

20 octobre 2017 à 11h30

SOMMAIRE

Article 1.	Acheteur public	3
1.1.	Coordonnées de l'acheteur public	3
1.2.	Informations complémentaires	3
1.3.	Obtention de documents	3
1.4.	Adresse de remise des offres	3
Article 2.	Objet de la consultation	3
2.1.	Objet du marché	3
2.2.	Nomenclature	3
2.3.	Forme du marché	4
Article 3.	Dispositions générales	4
3.1.	Décomposition du marché	4
3.1.1.	Lots	4
3.1.2.	Tranches	4
3.1.3.	Phases	4
3.2.	Durée du marché - Délai d'exécution	4
3.3.	Quantité à fournir	4
3.4.	Modalités de financement et de paiement	4
3.5.	Forme juridique de l'attributaire	4
3.6.	Délai de validité des propositions	4
3.7.	Variantes	4
Article 4.	Dossier de consultation	5
4.1.	Contenu du dossier de consultation	5
4.2.	Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	5
4.3.	Modification de détail au dossier de consultation	5
Article 5.	Présentation des propositions	5
5.1.	Documents à produire	5
5.1.1.	Justificatifs de candidature	5
5.1.2.	Contenu de l'offre	6
5.2.	Compléments à apporter au cahier des charges	6
5.3.	Langue de rédaction des propositions	6
5.4.	Unité monétaire	6
5.5.	Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
5.5.1.	Remise des plis par voie électronique	7
5.5.2.	Remise des plis sur support papier	8
Article 6.	Jugement des propositions	9
6.1.	Critères de sélection des candidatures	9
6.2.	Critères de jugement des offres	9
Article 7.	Renseignements complémentaires	9
7.1.	Voies et délais de recours	9
7.1.1.	Instance chargée des procédures de recours	9
7.1.2.	Introduction des recours	10

Article 1. Acheteur public

1.1. Coordonnées de l'acheteur public

Dénomination	S.I.A.H. des Vallées du Croult et du Petit Rosne
Adresse	Rue de l'Eau et des Enfants
Code Postal	95500
Localité	Bonneuil-en-France
Pays	France
Téléphone	01.30.11.15.15.
Télécopieur	01.30.11.16.89.
Adresse internet	dce@siah-croult.org
Adresse Profil acheteur	www.achatpublic.com
Adresse GPS	Rond-point de la 5ème République à Garges-lès-Gonesse (95140).

1.2. Informations complémentaires

Les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

- Pour les renseignements d'ordre administratif :
Mme MITELET Mylène et/ou en son absence Mme DARMAIS Claire
à l'adresse mail : dce@siah-croult.org
- Pour les renseignements d'ordre techniques :
Mme ROUTET Laetitia ou Mme GUYONNET Vanessa
à l'adresse mail : dce@siah-croult.org

Les renseignements complémentaires d'ordre technique qui seraient nécessaires aux candidats pour l'établissement de l'offre devront être formulés, par écrit, au plus tard huit (8) jours avant la date de remise des offres.

1.3. Obtention de documents

L'adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus est la même que celle indiquée au point 1.1 ci-dessus (bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

1.4. Adresse de remise des offres

L'adresse à laquelle les offres doivent être envoyées est la même que celle indiquée au point 1.1 ci-dessus.

Des offres pourront être envoyées par voie électronique sur le site suivant : <http://www.achatpublic.com> (cf. : *article 5.5. du présent règlement de consultation*).

Article 2. Objet de la consultation

2.1. Objet du marché

Le marché a pour objet de réaliser le diagnostic des établissements industriels et assimilés implantés sur le territoire du SIAH.

2.2. Nomenclature

Classification CPV

Objet principal : 9000000- assainissement

Objet secondaire : 90733000-4 Services liés à la pollution de l'eau

2.3. Forme du marché

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 actualisé par le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017.

Marché de prestations de services sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Article 3. Dispositions générales

3.1. Décomposition du marché

3.1.1. Lots

Le marché ne comporte pas de lots car une continuité des prestations est nécessaire entre les différentes missions telles que décrites dans le CCATP.

3.1.2. Tranches

Le marché ne fait pas l'objet de tranches.

3.1.3. Phases

Le marché ne fait pas l'objet de phases.

3.2. Durée du marché - Délai d'exécution

Le marché sera conclu pour une durée de 6 mois.

Les prestations débuteront au cours du dernier trimestre 2017 ou au plus tard en janvier 2018. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de l'envoi de l'ordre de service de commencement des prestations du présent marché.

Les prestations devront être exécutées selon les termes du CCATP.

3.3. Quantité à fournir

Les quantités exactes sont précisées dans le détail estimatif.

3.4. Modalités de financement et de paiement

- Mode de financement : fonds propres de l'établissement public ;
- Mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif).

Délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la facture.

NB : Les demandes de paiement devront s'effectuer via le progiciel de comptabilité CHORUS (mode opératoire joint en annexe du CCATP).

3.5. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.6. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.7. Variantes

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

Aucune variante ne pourra être proposée par les candidats.

Article 4. Dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le Règlement de la consultation ;
- l'Acte d'engagement à compléter ;
- le Cahier des clauses administratives et techniques particulières et ses annexes ;
- le Bordereau des prix forfaitaires et unitaires à compléter ;
- le Détail estimatif à compléter.

4.2. Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.achat.public.com>

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5. Présentation des propositions

5.1. Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5.1.1. Justificatifs de candidature

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le prestataire :
 - Lettre de candidature signée ou formulaire DC 1 complété et signé,
 - Déclaration du candidat ou formulaire DC 2.
- La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- L'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 du code du travail ;
- Redressement judiciaire : Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Engagement : Le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- La déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée établissant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Les certificats justifiant de sa situation à cet égard devront être fournis par le titulaire dans un délai de dix (10) jours après que la personne publique l'ait informé du choix du Pouvoir Adjudicateur.

Ces certificats sont :

- ou bien copie « attestée conforme à l'original par la société avec date et signature originale de l'état annuel des certificats reçus délivré par le T.P.G. au vu des certificats fiscaux et sociaux originaux pour l'année précédant la consultation,
 - ou bien les copies certifiées conformes (dans les mêmes conditions) de ces mêmes certificats.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des cinq dernières années ;
 - Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (5 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché ;

Les exigences citées précédemment sont disponibles sur le site du minefe et téléchargeables à l'adresse suivante:

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

5.1.2. Contenu de l'offre

- Règlement de la consultation ;
- Acte d'engagement dûment complété ;
- Cahier des clauses administratives et techniques particulières et ses annexes ;
- Bordereau des prix forfaitaires et unitaires dûment complété ;
- Détail estimatif dûment complété ;
- Un mémoire technique dans lequel :
 - Le candidat exposera la méthodologie envisagée pour assurer la réalisation de la prestation et décrira les moyens humains dont il dispose pour cette prestation ; une personne devra être désignée comme interlocutrice principale du SIAH du Croult et du Petit Rosne et responsable de la mission dans son intégralité (joindre CV de la personne concernée).
 - Le candidat reprendra tous les points cités à l'article 6-2 Critères de jugement des offres.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue en application du Décret du 25 mars 2016.

Il est précisé que, en application du Code des marchés publics modifié, le soumissionnaire n'est pas obligé de signer ces documents.

5.2. Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5.3. Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4. Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.5.1. Remise des plis par voie électronique

Les candidats ont la possibilité, tel qu'indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence de déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com>

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre. Les candidats devront, sous peine de rejet de leur offre, appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Les candidats sont cependant invités à fournir une adresse électronique afin que puissent leur être communiqués les modifications éventuelles apportées au dossier de consultation du pouvoir adjudicateur. À défaut, il appartiendra aux candidats de récupérer par leurs propres moyens et notamment au moyen d'une consultation régulière du profil d'acheteur, les informations communiquées.

Attention, le candidat est seul responsable de la validité de l'adresse électronique renseignée. S'il n'a pas renseigné d'adresse électronique, ou si celle-ci est erronée, il ne sera pas averti automatiquement des compléments ou modifications apportés au dossier de consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Go, pour chaque pli (candidature ou offre).

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les délais de téléchargement et de chiffrement inhérents à la transmission électronique des offres via la plateforme. Sachant que des paramètres tels que : les capacités techniques du matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet, sont à prendre en compte et peuvent augmenter le délai moyen de téléchargement.

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une *hotline* : 0 892 23 21 20 (0,15€ TTC/mn).

Demandes de renseignements

Les questions posées par les candidats sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue à l'article 1-2 du présent règlement de consultation peuvent faire l'objet d'un envoi électronique via la plateforme. Les candidats ayant choisi ce mode de transmission recevront la réponse sous la même forme.

Signature électronique obligatoire des documents

Le décret du 25 mars 2016 ne comporte plus de disposition en matière de signature des candidatures et des offres pour l'ensemble des procédures de passation des marchés publics. Désormais, les candidatures et les offres des opérateurs économiques n'ont pas à être signées manuscritement ni même électroniquement.

Présentation des dossiers et format des fichiers

La transmission par voie électronique de l'offre devra respecter les conditions de formes applicables à la transmission sur support papier.

À ce titre, le fichier contenant les documents de la candidature, et notamment le DC1, doit s'intituler « candidature_Numéro du Marché-Nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre, et notamment l'acte d'engagement, doit s'intituler « offre_Numéro du marché-Nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf,.doc,.xls,.ppt,.odt,.ods,.odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : formats exécutables,.exe, .com,.scr, etc. ; macros ; activeX, applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC +1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Si les candidats ont fait parvenir, dans les délais impartis, une copie de sauvegarde en s'assurant que les documents soient signés, elle peut être ouverte en lieu et place du pli, électronique. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

Cette copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse suivante :

S.I.A.H

A l'attention du Président du Syndicat

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

Le candidat qui dépose sa copie de sauvegarde le fait dans les conditions définies à l'article 5-5-1- Remise des plis sur support papier du présent Règlement de la consultation, les plis devront être remis en main propre contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal.

En application de l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants et sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais et identifiée comme telle :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;
- lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais;
- lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique et n'a pu être ouverte.

Virus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Matérialisation

À l'issue de l'ouverture des plis les candidatures et les offres feront l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée donnera lieu, à la signature manuscrite de l'acte d'engagement par les parties.

5.5.2. Remise des plis sur support papier

Dans le cadre de la remise de leur proposition, les candidats déposant un pli sur support papier devront transmettre dans celui-ci l'ensemble des documents de candidature et d'offre décrits au 5-1-1 et 5-1-2 du présent Règlement de la consultation. En outre, les candidats devront joindre à leur offre « papier », **une copie sur support CD-Rom de l'ensemble des documents de candidature et d'offre.**

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

Objet de la consultation Marché n° 12-17-57	Marché Public de diagnostic des établissements industriels et assimilés implantés sur le territoire du SIAH
NE PAS OUVRIR – CONFIDENTIEL PROCÉDURE ADAPTÉE	

Les plis devront être remis en main propre contre récépissé ou envoyés par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

S.I.A.H
A l'attention du Président du Syndicat
Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

Adresse GPS en cas de remise des offres par coursier

Rond-point de la 5ème République
95140 Garges-lès-Gonesse
Horaires d'ouverture au public des bureaux : 9h00-12h00 et 13h00-17h00

Les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception sera délivré après la date limite fixée au **20 Octobre 2017 avant 11h30**, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs, s'ils le souhaitent, à leurs frais.

Article 6. Jugement des propositions

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères et sous critères tels qu'exposés ci-après.

6.1. Critères de sélection des candidatures

- Garanties professionnelles et financières ;
- Garanties techniques.

6.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Le prix sur la base du détail estimatif : Pondération 40 %

2. La valeur technique : Pondération 60 %

Le candidat devra exposer ses capacités matérielles et méthodologiques lui permettant d'assurer le diagnostic des établissements industriels.

Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires servira à contrôler la tarification des prix lors de l'exécution du marché et le détail estimatif doit permettre au candidat d'apprécier la prestation à réaliser. Il est important qu'il existe une cohérence entre le bordereau des prix unitaires et forfaitaires et le détail estimatif.

Article 7. Renseignements complémentaires

7.1. Voies et délais de recours

7.1.1. Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE
2-4 boulevard de l'Hautil - BP 322
95027 Cergy-Pontoise FRANCE
Téléphone : 01 30 17 34 00
Fax : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

7.1.2. Introduction des recours

Précisions concernant les voies et délais d'introduction des recours :

- Le **Référé précontractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif avant la conclusion du contrat;
- Le **Référé contractuel**, conformément aux dispositions des articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Code de Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 31 jours suivants la publication d'un avis d'attribution du contrat, ou en l'absence d'une telle publication dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ;
- Le **Recours pour excès de pouvoir**, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet;
- Le **Recours de pleine juridiction**, conformément à la procédure issue de l'arrêt du *Conseil d'Etat, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux signalisation*, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché, tout candidat évincé peut former un recours devant le tribunal administratif. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L 521-1 du Code de justice administrative).